

C'est pour conduire à ce résultat que S. S. Léon XIII supplie les prêtres de se mettre en contact avec les ouvriers et les patrons, de s'appliquer à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus. Il insiste pour que, dans les séminaires, une place convenable soit faite à la théologie sociale; il demande aux prêtres de s'intéresser à tout ce qui peut améliorer le sort de leurs fidèles et de favoriser toutes les entreprises qui ont pour but d'accroître leur bien-être.

La question sociale n'est pas une question purement spéculative, elle est avant tout pratique; elle relève sur beaucoup de points de la morale. Le prêtre devant apprendre à chacun ses devoirs, ne saurait le faire d'une manière suffisante, au moins dans les milieux industriels, s'il ignore complètement les obligations et les droits respectifs des diverses catégories de personnes confiées à ses soins.

Par ses études théologiques, par sa connaissance des vérités révélées, par son caractère et ses fonctions, par sa situation qui le met personnellement hors de cause, il se trouve tout indiqué pour jouer un rôle pondérateur; il est plus désigné que quiconque pour intervenir entre les partis et faire entendre des paroles de sagesse, de modération, de justice, de paix. "Des questions si grandes et si vitales, dit le Cardinal Gibbons, demandent des juges qui sachent discerner et séparer le bon grain de l'ivraie. Et qui sera plus capable de les traiter que l'ambassadeur du Christ?"

En s'occupant de cette question sociale, il prouvera que le clergé, aujourd'hui comme autrefois, sait être de son temps, qu'il ne néglige aucun des problèmes de son époque et que, par conséquent, on le calomnie quand on le traite d'arriéré.

Puis il se donnera des droits à l'affection et à la reconnaissance des classes laborieuses en leur montrant qu'il s'intéresse à des questions qui les touchent de si près, que leur